Publié le 12 juillet 2023

Les Epl sont déjà dans l'ère de la subsidiarité

Face à la transition écologique, l'Etat doit donner le cap tout en lâchant la bride aux élus locaux, laissant le « principe de subsidiarité » faire son œuvre. Donner davantage d'autonomie aux élus locaux, et donc aux Epl qu'ils président, permettra de trouver plus rapidement des solutions adaptées aux territoires. Ce thème a fait l'objet d'une table ronde lors de la Rencontre nationale de la FedEpl du 6 juillet.

Comment l'économie mixte locale peut-elle relever le défi de la subsidiarité face aux transitions ? Ce thème a permis des échanges passionnants entre les intervenants. Bien sûr, comment passer à côté de l'exemple assez fabuleux de la Vendée, dont **le président du conseil départemental**, **Alain Leboeuf, est aussi celui de la Sem Vendée Energie**. Proverbial à plus d'un titre au regard du caractère très visionnaire de ce qui s'est fait dans ce département en matière énergétique. « Il y a vingt ans, nous ne produisions aucune énergie sur notre territoire », a rappelé Alain Leboeuf. Puis les élus ont eu l'intime conviction qu'il fallait construire cette indépendance-là. « La Vendée est un département qui compte 273 kilomètres de côte maritime, abritant une population qui reste traumatisée par la tempête Xynthia de 2010 et soucieuse du fait que l'élévation des océans impactera sensiblement son quotidien », a-t-il rappelé. **La création de la Sem Vendée énergie a été conçue pour gagner cette course contre la montre.** « Après l'éolien et le photovoltaïque, nous nous sommes lancés dans des activités de méthanisation qui permettent également de soutenir nos agriculteurs et l'industrie agro-alimentaire », a-t-il expliqué. Les activités de la Sem ont évolué pour assurer la distribution d'énergie créée afin de favoriser les mobilités décarbonées. La septième station-service de biogaz dans le département a été ouverte en mai 2023. « Grâce à Vendée énergie, nous sommes donc passés en 20 ans, de 0 à 20 % d'énergie consommée et produite sur le département ». La balle est dans le camp des autres départements.

De la Vendée au MIN de Strasbourg…

Les Epl sont au cœur bien entendu de ces transitions, **comme l'a rappelé Christine Lollier-Brassac, directrice générale de la Samins**, Sem créée en 1959 pour aménager, construire et exploiter le MIN de Strasbourg : « Le MIN n'est plus qu'un simple garde-manger. **Grâce au photovoltaïque et au GNV, l'énergie est directement produite sur place**. La transition, à nos yeux, est aussi sociale. Nous sommes au cœur d'un quartier politique de la ville, nous devons veiller à ce que ces populations, plus exposées que d'autres aux diverses vulnérabilités, soient intégrées dans notre dynamique économique ». Et de poursuivre : « En 2025, la DSP va être renouvelée. Nous espérons pouvoir continuer le travail réalisé. Nous devons désormais nous projeter vers 2040. Et avec d'autres, comme la Sem des transports strasbourgeois (CTS) car nous avons des enjeux en commun, une meilleure desserte favorisant une plus grande dynamique de développement. Enfin, la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg, ont récupéré les cuisines centrales des écoles. On pourrait

les accueillir sur place, ce serait plus logique. Bref, un écosystème de l'économie mixte locale est en train d'émerger autour de nous et nous nous en réjouissons », poursuit Christine Lollier-Brassac.

… en passant par Nîmes, la transition devancée

A Nîmes aussi, ça bouge du côté de la subsidiarité… qui relève de ce fameux bon sens dont le service public peut être doté. A Nîmes, la Société d'aménagement des territoires (SAT), dont **Julien Plantier, premier adjoint au maire de Nîmes, conseiller départemental du Gard**, assure la présidence (mais aussi celle de la Spl Agate, qui a pour mission de servir le développement économique, touristique, culturel et social du territoire), aime à aiguiser ce « couteau suisse » chargé de répondre aux attentes de la population. La création récente de **la foncière commerciale Odil permet à Nîmes de se doter d'un outil adapté aux enjeux commerciaux du centre-ville et des quartiers du NPNRU** (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain). « En investissant dans certaines zones carencées et où le taux de vacance commerciale est important, cette foncière dopera la politique commerciale d'une rue et par extension d'un quartier », explique l'élu.

Odil en démonstration

Odil « a pour ambition de s'orienter vers des secteurs carencés du centre-ville ainsi que les quartiers qui bénéficient du programme de renouvellement urbain (Pissevin-Valdegour et Chemin-Bas/Mas de Mingue) ». Il s'agit ainsi de lutter contre la concurrence des zones commerciales, même si, comme le rappelle l'élu, « le taux de vacance du centre-ville de Nîmes est en dessous de la moyenne nationale : 12 % contre 12,5 %. ». **Pour acquérir ces locaux, Odil part avec un capital de 20 millions d'euros en poche**. Un schéma qui s'opère déjà avec la Spl Agate en matière de logement sur le secteur des tours Wagner. Sans le savoir, les Epl ont déjà pris un temps d'avance en matière de subsidiarité. C'est le propre d'un modèle novateur.